

AVEC LA **TAXE D'APPRENTISSAGE**
DEVENEZ NOTRE
PARTENAIRE
PÉDAGOGIQUE
AVEC LES 13%

AVANT LE
1^{er} juin 2022



Lycée Notre Dame
d'**Espérance**



www.lycee-notredame.fr

La **réalisation des investissements** et **des projets pédagogiques** a été soutenue par **les entreprises** grâce à la **taxe d'apprentissage**.



Lycée Notre Dame
d'Espérance

- Entretien des bâtiments
- Un espace Enseignement Supérieur
- Acquisition de classes mobiles avec des ordinateurs portables
- Renouvellement du matériel informatique tous les ans
- Equipement de vidéos projecteurs interactifs dans les laboratoires
- Acquisition de kit visioconférence
- Les équipements sportifs...

DEVENEZ NOTRE PARTENAIRE PÉDAGOGIQUE

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Fondé en 1900 en plein coeur de Saint-Nazaire, le Lycée Notre -Dame est un lycée général et technologique privé sous contrat d'association, avec l'état qui accueille chaque année 800 lycéens et étudiants de la seconde au BTS.

Depuis de nombreuses années, nous sommes particulièrement attachés à développer nos relations avec les entreprises actives de notre région afin d'orienter au mieux nos élèves.

Votre contribution par **le biais de la taxe** nous sera précieuse, elle améliorera les conditions d'accueil et de formation de nos élèves, nos étudiants, ...vos jeunes, vos futurs salariés !

LES 3 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE LYCÉE NOTRE DAME D'ESPÉRANCE

- Le dynamisme du partenariat avec les entreprises notamment pour les étudiants des 3 BTS
 - › Comptabilité Gestion,
 - › Management Commercial Opérationnel
 - › Commerce International
- Une large ouverture à l'international un Bac Général et un Bac Technologique STMG
 - › Classes européennes SVT/anglais, bilangue anglais/espagnol, anglais/allemand, le chinois...
- Un souci d'amélioration de notre potentiel pédagogique, notamment de nos matériels, afin d'optimiser les conditions de travail de nos élèves et étudiants et de leur proposer un environnement en adéquation avec les exigences du monde du travail.

QU'EST-CE QUE LA TAXE ?

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

0,68 % de la masse salariale brut 2021

AVANT LE
1^{er} juin 2022

87%

destiné au financement
de l'apprentissage

Perçu par l'OPCO

13%

destiné à des dépenses
libératoires effectuées
par l'employeur

Notre lycée est habilité
à percevoir 100 % de cette fraction
avant le 1^{er} juin 2022

COMMENT VERSER LES 13% AU LYCÉE NOTRE DAME D'ESPÉANCE ?

- Par virement bancaire
- Par chèque libellé à l'ordre de :
Ogec Notre Dame d'Espérance

**COMMENT OBTENIR LE REÇU
LIBÉRATOIRE QUI JUSTIFIERA
LE VERSEMENT DE VOS 13%
DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?**

Compléter
le bordereau joint

Votre interlocuteur est :

M. Hervé GUENOT, Responsable Financier

Tel : 02.40.01.81.82

Mail : economat@lycee-notredame.fr

15 rue du Bois Savary 44600 Saint-Nazaire

www.lycee-notredame.fr



Lycée Notre Dame
d'Espérance

